

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

COMITE SYNDICAL REUNION DU 18 MARS 2022 RAPPORT N ° 7

BUDGET PRIMITIF 2022 ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Lors de notre réunion du 10 février dernier consacrée notamment au débat d'orientation budgétaire pour 2022, nous avons validé par délibération les principes suivants :

- augmentation de 50 000 € du montant cumulé des contributions des membres pour le porter à 575 000 € en année pleine ;
- si l'entrée des deux services (Syndicat de Barsac Preignac Toulenné et COBAN) dont les candidatures ont été acceptées n'est pas officialisée par arrêté préfectoral lors du vote de notre budget primitif, maintien au budget primitif 2022 du montant cumulé des contributions des membres à hauteur de 525 000 € dans l'attente de l'arrêté préfectoral entérinant l'entrée de ces nouveaux membres ;
- lors de la réunion qui suivra l'entrée (date de l'arrêté préfectoral) de ces nouveaux membres, examen d'une décision budgétaire modificative augmentant le cumul des contributions des membres de 50 000 €, diminuée au prorata temporis du nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Ces précisions étant apportées, le projet de budget primitif qui vous est présenté est construit sur un montant cumulé des contributions des membres de 525 000 €. Il permet :

- de couvrir les charges de fonctionnement récurrentes ;
- de poursuivre les opérations engagées les années précédentes et non soldées sachant qu'au 31 décembre dernier 616 678 € restaient engagés ;
- d'engager la mise en œuvre d'une partie des actions figurant au projet de programme 2022 dont nous avons validé le contenu lors de notre réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Pour mémoire, dans la mesure où nombre des actions figurant dans ce projet de programme 2022 sont susceptibles de bénéficier de subventions, et que des notifications de subventions sont attendues pour des actions engagées en 2021, l'inscription en cours d'exercice de ces recettes nouvelles attendues devrait permettre d'engager plus avant ce programme.

Par ailleurs, l'exécution du budget 2021 fait apparaître un excédent global de clôture de 619 953,12 €, un résultat qui est repris dans le cadre de ce projet de budget primitif.

Ceci étant précisé, le projet de budget primitif 2022 soumis à votre approbation s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 413 762 € et peut se résumer comme suit.

DEPENSES	1 413 762 €
-----------------	--------------------

Dépenses de fonctionnement	1 371 689 €
-----------------------------------	--------------------

Dépenses réelles :	1 366 179 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 046 174 €
(dont études et recherches : 810 974 €)	
Chapitre 012 - Charges de personnel	320 000 €
Chapitre 65 - Autres charges gestion	5 €
Chapitre 66 - Charges financières	0 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0 €
Dépenses d'ordre :	5 510 €
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements	5 510 €

Dépenses d'investissement	42 073 €
----------------------------------	-----------------

Dépenses réelles :	42 073 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	41 073 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0 €
Chapitre 27 - Prêts et immobilisations financières	0 €
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0 €
Dépenses d'ordre :	0 €

RECETTES	1 413 762 €
-----------------	--------------------

Recettes de fonctionnement	1 371 689 €
-----------------------------------	--------------------

Recettes réelles :	1 371 689 €
Chapitre 002 - Excédent fonctionnement reporté	583 888,60 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	3 500,40 €
Chapitre 70 - Produits des services	0 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	783 800 €
Région Nouvelle-Aquitaine	0 €
Département de la Gironde	169 526,84 €
Bordeaux Métropole	169 526,84 €
Autres groupements collectivités	154 736,60 €
Participations communes	31 209,72 €
Budget communautaire et fonds structurels	0 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	248 800 €
Autres participations	10 000 €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	500 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 €
Recettes d'ordre :	0 €

Recettes d'investissement	42 073 €
----------------------------------	-----------------

Recettes réelles :	36 563 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	36 064,52 €
Chapitre 10 - Dotations	498,48 €
Recettes d'ordre :	5 510 €
Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations	5 510 €

Enfin, le vote du budget est également l'occasion d'arrêter les montants des contributions des membres au budget de l'établissement. Ces contributions se calculent en appliquant les taux de contributions arrêté au montant arrêté pour le cumul des contributions.

Figurent ainsi dans le tableau ci-contre les contributions calculées pour les taux de contribution présentés dans le rapport 6 et un cumul des contributions de 525 000 €.

Membre	Taux de participation en %	Montant de la contribution 2022
Bordeaux Métropole	32,29	169 526,84 €
Cabanac et Villagrains	0,18	921,46 €
SIAO de Carbon Blanc	6,80	35 675,70 €
SIAE AR.PO.CA.BE.	0,61	3 178,01 €
SIAEPA de Bonnetan	2,99	15 685,85 €
SIAEP de Saint- Selve	0,55	2 890,28 €
SIAEP de la Brède	1,04	5 459,76 €
SIAEP des Côteaux de l'Estuaire	1,68	8 815,64 €
Sainte Hélène	0,19	972,59 €
Saucats	0,20	1 076,00 €
Brach	0,06	308,45 €
SIAEP de Castelnau Médoc	0,89	4 687,66 €
SPEP de la Pointe de Grave	0,66	3 459,93 €
Cestas	1,53	8 042,66 €
Haux	0,07	349,65 €
Libourne	3,40	17 849,44 €
SIAEPA de Targon	0,40	2 112,81 €
SIVOM du Bazadais	0,82	4 305,27 €
SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais	4,07	21 377,15 €
SIAEPA du Blayais	2,97	15 585,42 €
SIEPA du Nord Libournais	1,32	6 912,23 €
SIEA du Sud Bazadais	0,27	1 415,30 €
SIAEPA de Castets en Dorthé	0,80	4 205,52 €
SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne	1,29	6 786,26 €
SIAEPA région de Caudrot	0,54	2 836,22 €
Le Porge	0,32	1 689,48 €
CDC Val de l'Eyre	1,78	9 347,59 €
Département de la Gironde	32,29	169 526,84 €
<i>Total = 100,00</i>		<i>Total = 525 000,00 €</i>

Le budget construit sur ces hypothèses vous sera présenté plus en détail en séance et je vous demanderai de bien vouloir :

- adopter les principes d'un vote par chapitre de ce budget primitif ;
- adopter le projet de budget qui vous a été présenté ;
- arrêter les montants des contributions des membres ;
- m'autoriser à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- m'autoriser à solliciter les aides financières des partenaires potentiels, principalement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Bien entendu, dans le cas où l'entrée de nouveaux membres était entérinée par un arrêté préfectoral dont la signature intervenait avant notre réunion, un projet de budget modifié en appliquant les principes rappelés en début de rapport vous serait présenté en séance pour décision.

Je vous laisse le soin de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Célia MONSEIGNE